

## **Appel à propositions 2019 : Soutien à l'innovation et à la maturation de projets de recherche**

### **1 – OBJECTIFS ET PERIMETRE**

L'Université de La Réunion et la SATT AxLR lancent un appel à propositions commun qui a pour objectif d'identifier et de soutenir des propositions issues des unités de recherche répondant aux critères définis en annexe 2, comportant un potentiel d'innovation et d'application, afin de les développer vers un stade plus avancé.

Par innovation, on entend toutes les technologies, méthodes, procédés, produits, savoir-faire, expertises, logiciels (etc.) ayant une application (produit, service, fonctionnalité) en direction du monde économique, environnemental et sociétal.

Cet appel vise à sélectionner des propositions innovantes et appliquées dont l'évaluation sur l'échelle TRL décrite en annexe 3 (Technology Readiness Level) est au minimum de 3, correspondant à la preuve expérimentale de concept.

Cet appel vise à assurer un soutien financier et un accompagnement méthodologique en vue du transfert de la technologie.

#### **1.1. Qui peut déposer une proposition ?**

Les scientifiques intéressés qui envisagent une application de leur invention ainsi qu'un transfert vers le monde socio-économique sont invités à candidater.

Cet appel concerne les scientifiques de l'Université de La Réunion (cf. annexe 2) :

- Rattachés à une unité mixte de recherche ;  
**OU**
- 1. Dont la proposition implique une collaboration avec un actionnaire ou un partenaire de la SATT AxLR, dans le périmètre de l'ex-région Languedoc-Roussillon.

Les propositions peuvent impliquer un partenaire non-académique : entreprises, associations, collectivités...

#### **1.2. Quels sont les critères d'éligibilité des propositions ?**

Les propositions sont éligibles lorsqu'elles répondent aux critères suivants :

- Avoir reçu l'aval du directeur d'unité
- Présenter des résultats ayant fait l'objet d'une preuve de concept (TRL 3)
- Ne pas excéder une durée de 24 mois

## **Appel à propositions 2019 : Soutien à l'innovation et à la maturation de projets de recherche**

### **1.3. Quels sont les critères d'évaluation des propositions ?**

Toutes les propositions seront évaluées selon les critères suivants (sans hiérarchisation de ceux-ci) :

- Innovation

L'évaluation portera sur le caractère innovant du projet et ses perspectives de valorisation en France et à l'international.

- Equipe

Les expertises et compétences sur le domaine seront appréciées. L'évaluation portera également sur l'engagement et la motivation des équipes à faire aboutir leur projet.

- Valorisation et impact

L'évaluation portera sur les impacts en termes de développement économique, environnemental et sociétal (à l'échelle régionale notamment).

Le mode de valorisation (licence ou création d'entreprise) et les retombées positives pour l'Université de La Réunion, les laboratoires, la SATT et ses actionnaires seront également évalués.

- Qualité de la proposition

L'évaluation portera notamment sur la méthodologie, la faisabilité, le réalisme du calendrier et du budget proposé.

### **1.4. Quel type d'accompagnement et nature du financement ?**

Qu'elles soient retenues ou non, toutes les propositions déposées bénéficieront d'un accompagnement opérationnel dans la conduite du processus de transfert : études de marché, analyse concurrentielle, recherche de partenaires, propriété intellectuelle...

Les chargés d'affaires de la cellule valorisation appuieront chaque porteur de projet dans la définition et le suivi d'un plan d'actions en vue du transfert des résultats du projet. L'ensemble des propositions sélectionnées bénéficieront, s'il y a lieu, d'une mise en réseau avec la communauté scientifique par la cellule valorisation et la SATT AxLR.

## **Appel à propositions 2019 : Soutien à l'innovation et à la maturation de projets de recherche**

Le financement proposé sera compris entre 20K€ et 300K€ pour les dépenses directement liées à la maturation et au transfert de l'innovation.

Les dépenses couvertes sont :

- Les salaires des personnels recrutés pour le projet ;
- Les frais de mission ;
- L'achat de consommables et petits matériels ;
- Les frais de sous-traitance (prestations scientifiques, économiques, juridiques, etc.) ;

L'achat d'équipements sera possible dans la mesure où il conditionne la pleine réalisation du projet.

### **2. PROCESSUS DE DEPÔT ET DE SELECTION**

#### **2.1. Dépôt des dossiers**

Les candidats doivent présenter leur proposition au moyen d'une fiche d'intention (cf. document joint). Cette fiche doit être renseignée dans son intégralité, signée par le directeur de l'unité et envoyée aux deux adresses suivantes :

[maturation@axlr.com](mailto:maturation@axlr.com) et [valorisation-recherche@univ-reunion.fr](mailto:valorisation-recherche@univ-reunion.fr)

Un accusé de réception sera transmis en retour.

#### **2.2. Sélection des propositions**

Après vérification de l'éligibilité des propositions, leur sélection se fera en deux étapes :

##### **Etape 1 : Pré-sélection des dossiers**

Le comité de sélection, composé d'experts de l'écosystème Recherche-Développement-Innovation ainsi que de représentants de la SATT AxLR, évaluera les propositions et présélectionnera les dossiers les plus prometteurs.

##### **Etape 2 : Audition et analyse des propositions présélectionnées**

Le comité de sélection auditionnera chacun des porteurs présélectionnés. Suite aux auditions, le jury transmettra aux porteurs présélectionnés un plan d'action : financements de la SATT AxLR, appui à la valorisation et à la recherche de financements complémentaires ...

## **Appel à propositions 2019 : Soutien à l'innovation et à la maturation de projets de recherche**

### **Etape 3 : Sélection des propositions (Cf. annexe 4)**

Les propositions sélectionnées suite aux auditions de l'étape 2 seront soumises à une validation formelle du Comité de Direction de la SATT AxLR.

Elles entreront alors dans une phase de prématuration qui permettra une évaluation plus complète du potentiel de valorisation du projet : étude de marché, étude de brevetabilité, étude de faisabilité.

Si l'issue de cette étape est favorable, les propositions pourront être présentées aux instances de validation de la SATT AxLR :

- Comité d'Investissement
- Conseil d'Administration

**A l'issue de cette étape, les porteurs auront confirmation de la mise en œuvre ainsi que du montant alloué à leur projet.**

### **Confidentialité**

Les personnes ayant accès aux dossiers de candidature sont tenues à la plus stricte confidentialité. Les documents ne seront communiqués que dans le cadre de l'instruction du dossier.

### **CALENDRIER**

Publication de l'appel à propositions	18 novembre 2019
Réunion d'information	Début décembre 2019
Date limite de soumission des propositions	Vendredi 21 février 2020 à midi (heure de la Réunion)
Instruction des dossiers (présélection)	Février-Mars 2020
Audition des propositions	Mars 2020
Retour aux porteurs des propositions	Avril 2020

### **CONTACTS POUR TOUTES QUESTIONS**

#### **Cellule Valorisation de l'Université de La Réunion**

Chargés d'affaires : Marion LE LAY & Fabien HAZERA

Email : [valorisation-recherche@univ-reunion.fr](mailto:valorisation-recherche@univ-reunion.fr) – Tél : 02 62 93 86 14 & 02 62 93 85 31

#### **SATT AxLR**

Directrice des investissements : Géraldine KARBOUCH

Email : [maturation@axlr.com](mailto:maturation@axlr.com) – Tél : 04 48 19 30 08